

Dimanche 15 décembre 2024

Au départ de Mercatel
parking mairie / école

circuit de 11 km

rendez-vous à 8h45 - départ randonnée à 9h00

départ covoiturage 8h15

Les consignes de sécurité seront rappelées avant le départ de la randonnée.

En cas d'alerte météo "orange", l'association annulera la randonnée.

Les équipements recommandés sont les suivants : chaussures de marche, bâtons, vêtement de pluie ou chapeau de soleil (selon la météo), gourdes.



Les communes concernées par cette randonnée sont :

Mercatel : environ 725 mercastelloises et mercastellois.

Boileux-Saint-Marc : environ 250 boileusiennes et boileusien.

Boileux-au-Mont : environ 514 boileusiennes et boileusien.

La commune de **MERCATEL** est attestée sous les formes Merlecastel en 1098, Merulum Castellum au XII^{ème} siècle, Melchastel en 1510, Mercastel en 1730 et Mercatel depuis 1793.

Mercatel vient du latin merula (merle) et castellum (château), Château du merle.

Les premières traces du village remontent à 870. C'est une ferme fortifiée à la sortie de la ville, Mansus Castellum, qui donne son nom à la commune.

Mercatel semble avoir été le siège d'une seigneurie avant la Révolution française. En 1585, Marie Gosson, demoiselle de Mercatel (demoiselle étant le terme généralement employé pour désigner l'héritière, non mariée, d'une seigneurie) et un parent Pasquier Gosson, licencié es-lois, seigneur de Rumeville, sont reconnus nobles le 1er juin de cette année-là.

En juin 1700, par lettres données à Versailles, Claude d'Ambrines, seigneur de Mercatel, conseiller du roi, avocat du roi à la gouvernance d'Arras, se voit reconnaître la qualité de noble, moyennant le versement de 6000 livres pour bénéficier d'une des 500 lettres d'anoblissement créées par l'édit de mars 1696. Plus tard, il a encore versé 3000 livres de supplément pour avoir confirmation de noblesse. Claude Philippe Joseph d'Ambrines, fils de Claude d'Ambrines, fait l'objet le 18 novembre 1734 d'un arrêt du Conseil d'État, Conseil du roi de France, rendu à Fontainebleau. L'arrêt exempte le bénéficiaire, écuyer, seigneur de Mercatel, conseiller au Conseil d'Artois, de la révocation portée par l'édit d'août 1715 (édit de révocation de certains titres de noblesse). Il confirme l'anoblissement accordé en juin 1700 à Claude d'Ambrines, son père, devenu, après 1700, conseiller au Conseil d'Artois.